MOTION CA ACADEMIQUE DE CRETEIL 8 septembre 2014

Le changement de gouvernent et la reconduction du premier ministre marque un renforcement de l'orientation libérale de la politique du président de la République et du gouvernement qui veulent accélérer le rythme des réformes qui mènent dans l'impasse. Alors que les Etats-Unis renouent avec la croissance, la zone Euro passe au travers et craint maintenant le spectre de la déflation. Dans une France soumise au carcan des traités européens, la situation sociale ne cesse de se dégrader : augmentation du chômage, baisse du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, attaques contre les chômeurs, libéralisation de la politique du logement, restrictions budgétaires contre les services publics et les prestations sociales.

Dans ce contexte, il est nécessaire que l'interprofessionnel sorte de son marasme. Les organisations syndicales et la FSU doivent prendre leur responsabilité. Il est nécessaire de mener une campagne de mobilisation pour convaincre qu'une autre politique sociale et économique, porteuse d'avenir et d'équité sociale est possible et réaliste. Il est urgent de construire le front contre l'austérité pour redonner espoir et ainsi ouvrir le chemin aux mobilisations aptes à satisfaire les revendications sociales et professionnelles des salariés et des chômeurs.

Rentrée dans l'Education

Cette rentrée est marquée par la sous-estimation volontaire des effectifs à scolariser que le SNES-FSU Créteil dénonce depuis janvier. Le rectorat a anticipé le déficit de personnels et le manque de moyen en ne créant pas les classes nécessaires en févier et mars : 19 classes de secondes créées fin juin et début juillet dans le seul département de Seine Saint Denis (8 créations dans les deux autres départements). Sur l'académie; des dizaines de classes ont été ouvertes dans l'urgence sur l'académie Ces créations tardives sont financées essentiellement en heures supplémentaires. Plus de 4000 entrants dans l'académies, plus de 2000 stagiaires ont déstabilisé toutes les opérations d'affectations.

Dépassées par le nombre d'élèves non affectés, les DSDEN ont laissé les familles dans l'attente pendant de longues semaines, espérant que les parents inscrivent leur enfant dans une autre académie ou dans le privé.

La conséquence de cette rentrée mal préparée est une dégradation de nos conditions de travail conséquence de classes surchargées.

Stagiaires

Cette rentrée est marquée par une avancée pour certains stagiaires, lauréats du concours rénové qui bénéficient d'une décharge à mi-temps et d'une formation à l'ESPE. Le SNES dénonce la discrimination envers les lauréats des concours exceptionnel et réservé qui, eux ; sont affectés à plein temps et sans réelle formation.

Malgré les déclarations d'autosatisfaction des ministres successifs, la crise de recrutement est malheureusement bien réelle, plus de 21% des postes aux concours n'ont pas été pourvus. Ce déficit se cumule avec celui des années antérieures.

Un plan de pré-recrutement programmé sur plusieurs années est nécessaire. Il doit être associé à une revalorisation de nos métiers pour les rendre plus attractifs.

Le SNES Créteil demande à ce que la validation du Diplôme Universitaire et la rédaction d'un mémoire ne soient pas exigées des lauréats déjà titulaires d'un M2 et sera très vigilant pour que ces conditions de stage ne soient pas un nouvel obstacle à la titularisation. Dans le cadre d'un mi-temps devant élèves pour le cas de stagiaires déjà titulaires d'un M2, le SNES Créteil est favorable à un parcours de formation obligatoire sans validation de diplôme (ex : inscription en AEU).

Le SNES dénonce la réduction de l'indemnité de tutorat de 2 000€ l'an dernier à 1 250€ ou 950€ en fonction des stagiaires. Le SNES dénonce également la suppression de la prime d'entrée dans le métier pour les anciens contractuels. Seul point positif : la suppression de la clause butoir pour le reclassement.

Précarité

Les contractuels sont nommés encore plus tardivement que les autres années dans une totale désorganisation. Les maigres règles d'ancienneté et de stabilisation ne sont pas respectées tant les personnels du rectorat sont débordés par la tâche. Le rectorat ne donne aucune visibilité sur les possibilités ou non de réemploi. Le SNES continuera au plan académique à accompagner et défendre ces collègues.

Salaire, pourvoir d'achat, carrière

Le gel du point d'indice depuis quatre ans et la baisse du pouvoir d'achat affectent particulièrement les collègues de l'académie de Créteil où le coût du logement est particulièrement élevé. L'augmentation des impôts sur le revenu, l'augmentation des cotisations sociales et la perspective d'une hausse de la TVA aggravent la situation.

L'arrêt du gel du point d'indice, une revalorisation immédiate de nos salaires et un plan de rattrapage du pouvoir d'achat constituent un axe prioritaire pour mener campagne et mobiliser nos collègues. La création d'un GRAF ou d'un troisième grade est inacceptable : il serait réservé à quelques uns (10 à 15%) exerçant des missions particulières, avec l'avis du chef d'établissement. Il ne répond en aucun cas aux difficultés financières que rencontrent nos collègues, des plus jeunes à ceux en fin de carrière.

REP+

L'enjeu pour l'éducation prioritaire est la pondération REP+ de 1,1 pour certains collègues mais pas pour d'autres comme les CPE et les documentalistes. Les 3 DASEN de l'académie continuent d'appliquer les mesures réclamées par l'ancienne rectrice de Créteil qui est maintenant DGESCO : les principaux dégagent un créneau horaire dans les emplois du temps pour imposer une contrepartie sous forme de réunions convoquées par le chef. Contraire aux engagements du ministère, cette interprétation est inacceptable pour le SNES. Il ne peut y avoir d'une part, en post bac et en lycée, une pondération qui est une décharge sans contrainte et, d'autre part, pour les REP+, une pondération entièrement pilotée par le chef d'établissement qui impose des réunions et leurs thèmes. En visite dans un collège REP+ d'Orly, la nouvelle rectrice interpellée par les collègues a refusé de trancher sur l'application du décret en présence du chef d'établissement qui impose ce type de réunion. Le SNES doit obtenir le respect du volontariat pour la participation à des réunions dont les enseignants doivent pouvoir garder l'initiative. Il proposera aux collègues une stratégie face à l'autoritarisme des principaux et de l'administration. Une note de cadrage ministériel doit préciser à tous les établissements REP+ que la pondération n'implique aucune contre-partie, notamment aucune réunion imposée.

Nouveau décret sur les ORS

Alors que le décret sur les Obligations Réglementaires de Service est paru au mois d'août, les premières interprétations de sa mise en application par l'administration ont déjà eu lieu. Dans les REP + cette interprétation est souvent loin d'être favorable aux collègues. Nous ne pouvons qu'être inquiets de l'application concrète du décret à la prochaine rentrée. Le SNES doit peser pour que les circulaires d'application à venir soient les plus favorables pour les collègues et ne laissent pas la place à l'arbitraire des chefs d'établissements, des DASEN et des recteurs.

Consultations en collège

Le ministère a prévu des consultations sur les nouveaux programmes de collège. La première, prévue avant les vacances de fin octobre portera sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, texte de cadrage destiné au pilotage de l'élaboration des nouveaux programmes de collège et du primaire par le Conseil Supérieur des Programmes. S'il présente des avancées ce texte de compromis présente de nombreuses ambiguïtés qui peuvent pousser certains comme l'UNSA ou le SGEN à promouvoir un retour au cadre européen de compétence. Le SNES doit peser en associant la profession pour faire passer sa conception du collège et des programmes fondée sur la culture commune. Il relancera la mobilisation contre le LPC afin d'obtenir son abrogation.

Lycée

Les ministres passent et le bilan des réformes Chatel du lycée n'avance pas. Le SNES doit l'exiger et se préparer à la sortie des rapports par le ministère : la reconstruction de la voie technologique et de ses séries, la remise plat de la réforme des voies générales font partie des axes de campagne auprès des collègues.

CIO

Suite au groupe de travail ministériel, le rectorat de Créteil souhaite modifier la carte des CIO,. Le SNES-FSU reste vigilant pour préserver un maillage de qualité des CIO, et des moyens de fonctionnement (personnels, budget). Dans un contexte de pénurie, alors qu'aucun poste n'a été crée depuis 1998, nous nous opposerons à toute fermeture de CIO et redéploiement de postes. De plus, il faut à présent porter nos revendications de créations de postes pour obtenir une prise en charge des élèves de qualité sur les trois départements, pour ne pas dépasser 1000 élèves par conseiller.

Elections professionnelles

Malgré la demande du SNES, l'Education Nationale est le seul ministère à organiser les élections sous forme électronique. La participation est un enjeu important pour que le SNES et la FSU confortent leur place d'organisations majoritaires dans l'Education.

L'utilisation de sa boîte professionnelle sera nécessaire à chaque électeur pour valider son mot de passe. Dans une première étape, nous devons donc faire campagne pour que nos syndiqués et chaque électeur ouvrent leurs boîtes professionnelles. La campagne des élections professionnelles sera menée en parallèle avec la campagne de syndicalisation qui vise elle aussi à renforcer le SNES et la FSU.

Action

Notre présence dans les établissements est un atout important par rapport aux autres organisations. Nous devons saisir l'opportunité des heures d'information syndicale pour mener campagne et préparer les élections professionnelles.

Les élections au CA des établissements doivent se dérouler avant les vacances de fin octobre. Le SNES Créteil incitera les S1 à présenter des listes FSU à ses élections. C'est aussi un moyen de mettre en avant nos revendications au plus près du quotidien de nos collègues.

Le SNES FSU Créteil appelle dans un cadre intersyndical les non titulaires à participer au rassemblement des mercredis devant le rectorat pour le réemploi de tous dans les meilleurs délais et pour la titularisation de tous.

Le SNES-FSU Créteil soutient les mobilisations et les grèves d'établissement sur le manque de moyens, et les conditions de travail dans le cadre de cette rentrée sous tension.

La FSU prendra toutes les initiatives dans le cadre interprofessionnel ou dans le cadre de la fonction publique pour mener des campagnes de masses et développer des mobilisations. D'ores et déjà des dates sont avancées :

- le 30 septembre sur le blocage de la revalorisation des pensions et le pouvoir d'achat des retraités
- le 16 octobre, date du premier jour de débat sur le budget de la Sécurité Sociale au parlement.

Le SNES doit convaincre la FSU de jouer un rôle moteur dans le cadre de l'intersyndicale fonction publique pour impulser une campagne ambitieuse et décider un plan d'action incluant la grève, sur une plateforme : salaires, pouvoir d'achat et emploi dans la fonction publique.

Sans accord intersyndical, la FSU et le SNES devront prendre leurs responsabilités et appeler à la grève dans le champ de l'éducation.

Pour 22 Contre 1 Abstention 9